Desjardins Développement international

Baastel

ELLESadAPt

Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD)

N° de commande AMC : 7454448 | N° de projet AMC : P011753

15 Septembre 2025



En collaboration avec

Noé Congo et Tchad

PARC NATIONAL DE ZAH SOO TCHAD

PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI CONGO

En partenariat avec Canada

Cette publication peut être reproduite en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, à des fins pédagogiques et non lucratives, sur autorisation spéciale de Baastel, à condition que sa source soit mentionnée et référencée.

Cette publication ne peut être revendue ou utilisée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable de Baastel.

Nous regrettons toutes erreurs ou omissions qui auraient été commises involontairement.

Ce document peut être cité sous le titre :

Baastel, ELLESadAPt, 2025, Résultats du processus de priorisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National de Conkouati-Douli (PNCD), Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 24 pages.

Ces travaux sont financés dans le cadre du Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt), relevant de l'Initiative Partenariat pour le climat, soutenue par Affaires Mondiales Canada (AMC) et mis en œuvre par Développement international Desjardins et BAASTEL en collaboration avec Noé.

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. INTRODUCTION 1
2. LE PROCESSUS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 2
   - 2.1. L'adaptation aux changements climatiques : définition 2
   - 2.2. La maladaptation : un risque à éviter 3
   - 2.3. L'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre d'ELLESadAPt 4
     - 1.2.1. Adaptation et approche écosystémique : le référentiel des Solutions Fondées sur la nature 4
     - 1.2.2. Les notions de SfN et d'adaptation dans le cadre du projet EA 5
     - 1.2.3. Plusieurs échelles de temps 6
3. METHODOLOGIE DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES OPTIONS D'ADAPTATION POUR LES COMMUNAUTES ET LES ECOSYSTEMES DU PNCD 7
   - 3.1. Étape 0 : l'étude de vulnérabilité du PNCD 7
   - 3.2. Etape 1 : Pré-identification des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le PNCD 7
   - 3.3. Étape 2 : Identification et priorisation des mesures d'adaptation basée sur une approche participative 8
   - 3.4. Étape 3 : Intégration des options d'adaptation à la planification 13
4. RÉSULTATS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES OPTIONS D'ADAPTATION A LA PLANIFICATION 13
   - 4.1. Planification des actions par secteur 13
   - 4.1.1. Écosystèmes 14
   - 4.1.2. Agriculture 16
   - 4.1.3. Pêche 17
   - 4.1.4. Diversification des activités économiques 18
   - 4.1.5. Ressources en eau 19
   - 4.1.6. Gestion du risque 21
   - 4.1.7. Secteurs transversaux 22
   - 4.2. Au niveau des plans de gestion du PNCD (planification Noé) 24
   - 4.3. Au niveau de la planification territoriale 24
5. CONCLUSION 25

LISTE DES ANNEXES

Annexe A: Références

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau 1 : Principes directeurs permettant d'éviter un processus de maladaptation (Magnan, 2013 ; 2016) 4
Tableau 2: Liste des mesures d'adaptation priorisées lors de l'atelier de validation des mesures d'adaptation 10

LISTE DES FIGURES

Page

Figure 1 : Cycle de l'adaptation selon la CCNUCC 2
Figure 2 : Les niveaux d'intervention dans l'intégration de l'adaptation 3
Figure 3 : Échelle de temps de l'adaptation et des SfN dans le cadre d'ELLESadAPt 6
Figure 4 : Processus de priorisation des mesures d'adaptation 7
Figure 5 : Secteurs pré-identifiés pour les options d'adaptation au sein du PNCD 8
Figure 6 : Synthèse des actions identifiées à mettre en place au niveau du PNCD 24

1. INTRODUCTION

Selon l'index ND-GAIN[1], qui mesure la vulnérabilité des pays et leur capacité à faire face aux changements climatiques, le Congo fait partie des pays les plus vulnérables aux changements climatiques en 2022, en se situant en 174ème position du classement sur un total de 187 pays analysés. Le pays devrait sortir prochainement sa 3ème Communication Nationale sur les changements climatiques et bénéficie de l'appui de plusieurs projets de coopération internationale avec notamment le Projet ELLESadAPt (EA), qui vise un renforcement de l'adaptation aux changements climatiques des femmes et des écosystèmes des Aires protégées (AP) du Parc national de Conkouati-Douli (PNCD) en République du Congo et du Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL) en République du Tchad, tout en générant des bénéfices de conservation de la biodiversité.

Dans le cadre de ce projet, la présente étude a permis d'évaluer, à l'échelle du PNCD, la vulnérabilité actuelle et future des écosystèmes et des communautés face aux impacts des changements climatiques. Les résultats démontrent que la vulnérabilité des populations n'est pas seulement due aux changements climatiques. Les changements climatiques observés, principalement la hausse des températures et la variabilité des pluies, représentent une menace modérée pour les populations. Ce sont les **problématiques de développement structurel** très importantes qui renforcent la sensibilité aux aléas climatiques (enclavement, accès limité à l'eau et qualité variable, faible électrification, faible niveau d'éducation, infrastructures de santé peu nombreuses, etc.). De plus, les **capacités d'adaptation** des communautés sont faibles, du fait des faibles ressources des populations et du manque de moyens pour investir dans les activités de diversification économique (commerce, élevage, maraichages, etc.), du faible appui de l'État congolais et, du manque de ressources des collectivités locales.

Les **enjeux de l'adaptation** aux changements climatiques dans les prochaines années concernent principalement l'amélioration des conditions de vie structurelles des communautés en mettant l'accent sur les femmes et les populations autochtones, via la diversification des activités économiques (écotourisme, commerce, etc.), le renforcement des pratiques d'élevage et culturales (diversification des cultures, fertilité des sols, lutte contre les maladies du manioc, etc.) et une gestion durable des écosystèmes halieutiques et forestiers. L'un des principaux enjeux pour l'adaptation sera également son appropriation par les populations via le partage de connaissances, la formation, l'accès des services climatiques pertinents et à des systèmes de gouvernance locale inclusifs et évolutifs permettant d'intégrer les différentes options d'adaptation.

A l'issue des études de vulnérabilité réalisées entre octobre 2024 et janvier 2025, un exercice d'identification des mesures d'adaptation a été organisé de manière participative pour assurer ensuite leur intégration dans les activités du projet EA, ainsi que dans la planification territoriale et de la gestion du PNCD. Cette intégration vise un renforcement de la résilience aux changements climatiques, ainsi qu'une plus forte sensibilité au genre tout en protégeant la biodiversité.

L'objectif de ce rapport est de présenter ce **processus d'identification et de priorisation des mesures d'adaptation et d'exposer les résultats obtenus**. Il permet dans un premier temps de **rappeler les bases conceptuelles de l'adaptation et de l'approche écosystémique du projet**. Il retrace ensuite la **méthodologie du processus d'identification et de priorisation** des mesures d'adaptation basée sur une approche participative. Enfin, il présente les **principaux résultats de ce processus et les prochaines étapes de l'intégration de l'adaptation** dans les activités du projet et dans la planification de la gestion du PNCD et du territoire.

[1] Autrement nommé *Notre Dame Global Adaptation Index*, l'indice ND-GAIN calcule l'exposition d'un pays aux changements climatiques, sa vulnérabilité aux chocs climatiques et sa capacité à faire face aux changements climatiques ; ainsi que le degré de préparation des pays pour réduire ces risques. https://gain.nd.edu/our-work/country-index/

2. LE PROCESSUS D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.1. L'adaptation aux changements climatiques : définition

L'adaptation aux changements climatiques se définit comme un ajustement des systèmes naturels ou anthropiques aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, en vue d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages (GIEC, 2001).

Dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), l'adaptation est considérée comme un processus itératif basé sur quatre étapes principales :

1. L'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et des risques ;
2. La planification de l'adaptation ;
3. La mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
4. Le suivi et évaluation.

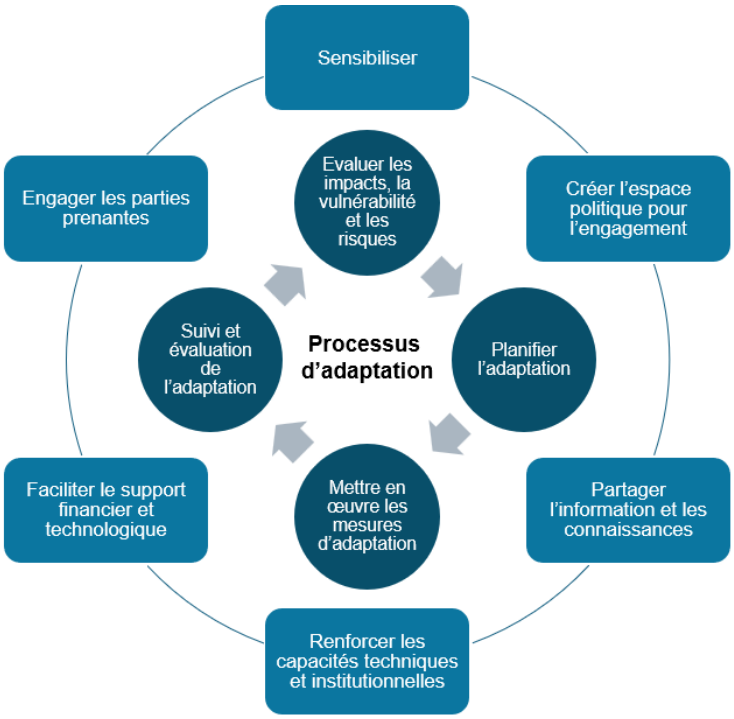


Figure 1 : Cycle de l'adaptation selon la CCNUCC

D'après la CCNUCC, les mesures d'adaptation devraient suivre une approche sensible à la dimension de genre, participative et transparente, en tenant compte des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables en vue d'intégrer au mieux l'adaptation dans les politiques et actions socio-économiques et environnementales.

La réussite d'un processus d'adaptation nécessite également l'engagement actif et continu de tous les acteurs concernés, telles que les communautés locales, les organisations nationales, régionales, les secteurs public et privé et la société civile, ainsi qu'une gestion efficace des connaissances (scientifiques et traditionnelles).

Concernant les capacités d'adaptation, il est important d'avoir en tête que leur renforcement peut se jouer à deux niveaux (Lemos et al., 2011) :

- ***Capacités génériques*** : la création et la mise en place de politique qui ont pour objectifs de faire face aux déficits structurels, tels que l'accès pour tous à l'éducation et à la santé, la distribution et redistribution des revenus et des terres, les réformes politiques, et le renforcement des capacités institutionnelles et administratives.

- ***Capacités spécifiques*** impliquent l'application de la gestion du risque, à travers l'investissement dans les technologies de l'adaptation, l'innovation sociale, la réduction de l'exposition des groupes aux menaces climatiques.

L'intégration de l'adaptation peut être considéré à 3 niveaux d'intervention (Figure 2) (UNEP/UNDP, 2011) :

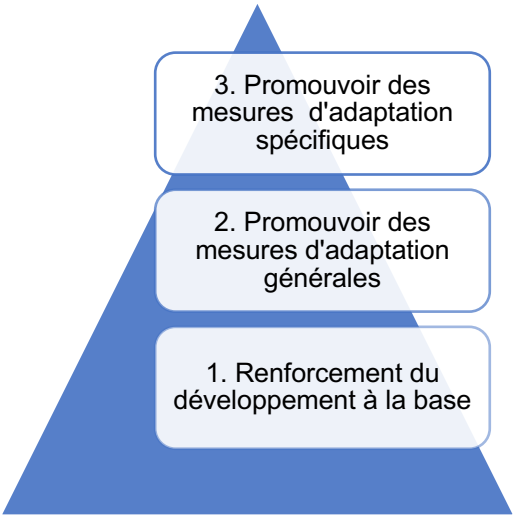


Figure 2 : Les niveaux d'intervention dans l'intégration de l'adaptation

- Le premier niveau consiste à déployer des efforts de développement structurel visant consciemment à réduire la vulnérabilité (pas uniquement aux changements climatiques) tout en évitant la maladaptation (voir section suivante).
- Le deuxième niveau consiste à s'assurer que les CC sont pris en compte dans le processus décisionnel des autorités gouvernementales, afin que des mesures politiques (générales) tenant compte des CC soient élaborées.
- Le troisième niveau appelle à des mesures politiques d'adaptation spécifiques ciblant des problématiques spécifiques que les deux premiers niveaux n'ont pas encore abordées.

2.2. La maladaptation : un risque à éviter

Des analyses effectuées à partir de projets d'adaptation mis en œuvre dans les pays en développement, mettent en évidence que certaines interventions ont involontairement renforcé, redistribué ou créé de nouvelles sources de vulnérabilité (Erisksen et al., 2021). Ces interventions contribuent directement à ce qui est appelé **maladaptation**. C'est un risque à prendre en considération tout au long de la mise en œuvre d'un projet d'adaptation.

La **maladaptation** désigne un « processus d'adaptation qui résulte directement en un accroissement de la vulnérabilité à la variabilité et aux changements climatiques et/ou en une altération des capacités et des opportunités actuelles et futures d'adaptation » (Magnan, 2013).

Plusieurs mécanismes sont à l'origine de ces interventions aux résultats inadaptés : (i) une compréhension superficielle du contexte de la vulnérabilité ; (ii) une participation inéquitable des parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre ; (iii) une intégration rétroactive de l'adaptation dans les programmes de développement existants ; et (iv) une faible analyse critique de la manière dont « une adaptation réussie » est définie (Erisksen et al., 2021).

Pour éviter la maladaptation, Magnan (2013, 2016) a élaboré 11 principes directeurs. Ces derniers s'articulent autour de trois catégories de maladaptation : environnementales, sociales et économiques. Il est considéré ici que la dimension changements climatiques doit s'inscrire dans une démarche plus globale de développement durable (préservation de l'environnement, réduction de la pauvreté, etc.) (Magnan, 2013).

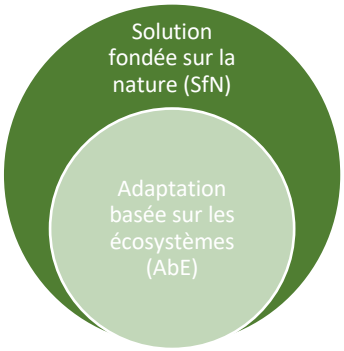
MALADAPTATION ENVIRONNEMENTALE	1. Éviter les dégradations engendrant des effets de retour négatifs in situ
	2. Éviter le report des pressions sur d'autres environnements (espaces limitrophes ou connectés d'un point de vue écologique ou socioéconomique)
	3. Soutien à la fonction protectrice des écosystèmes face aux aléas naturels actuels et futurs
	4. Prise en compte des incertitudes sur les impacts des changements climatiques et sur la réaction des écosystèmes
	5. Vocation première à promouvoir l'adaptation aux changements environnementaux plutôt qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre : si l'initiative peut concourir à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, elle doit avant tout viser la résilience et la réduction de la vulnérabilité des populations aux aléas naturels (soudains comme graduels)
MALADAPTATION SOCIOCULTURELLE	6. Prise en compte des caractéristiques sociales et des valeurs culturelles locales
	7. Prise en compte et valorisation des compétences et savoir locaux
	8. Appel à de nouvelles compétences appropriables par la population
MALADAPTATION ÉCONOMIQUE	9. Favoriser la réduction des inégalités socio économiques
	10. Soutien à une relative diversification des activités (économiques et/ou de subsistance) et des sources de revenus
	11. Prise en compte de l'évolution potentielle des activités économiques et de subsistance sous l'effet des changements climatiques

Tableau 1 : Principes directeurs permettant d'éviter un processus de maladaptation (Magnan, 2013 ; 2016)

2.3. L'adaptation dans le cadre de la mise en œuvre d'ELLESadAPt

Dans le cadre du projet ELLESadAPt, les Solutions fondées sur la nature (SfN) forment le référentiel de l'action en matière d'adaptation. Nous allons dans les sections suivantes resituer ces différents concepts et leur définition et ainsi affiner la compréhension des interventions opérationnelles en matière d'adaptation dans le cadre du projet.

1.2.1. Adaptation et approche écosystémique : le référentiel des Solutions Fondées sur la nature



Les notions de Solutions fondées sur la nature (SfN) et d'Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE) sont intrinsèquement liées. L'AbE étant considérée comme une forme de SfN axées sur l'adaptation, les SfN étant des actions plus larges ne couvrant pas exclusivement l'aspect changements climatiques.

Le terme de **Solution fondée sur la nature** renvoie à un vaste éventail de « mesures axées sur la protection, la conservation et la restauration, ainsi que l'utilisation et la gestion durables d'écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui s'attaquent efficacement et de manière souple aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et procurent simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité » (PNUE, 2022).

L'**Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE)** se définit comme l'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Elle s'appuie sur une analyse

de la vulnérabilité ou du risque climatique et comprend la gestion, la préservation et la restauration durables des écosystèmes en vue de renforcer la résilience ; de générer des avantages partagés sur les plans social, économique et culturel ; et de contribuer à la préservation de la biodiversité Lo et al., 2022).

Selon Lo et al., (2022), une SfN peut être considérée comme une mesure d'adaptation basée sur les écosystèmes que lorsque :

- Elle est orientée spécifiquement vers la gestion des risques climatiques actuels et futurs ainsi que le renforcement de la biodiversité et de la résilience écologique.
- Elle cible des groupes spécifiques et leurs moyens de subsistance et lui sont bénéfiques, en se basant sur des évaluations des risques ou des vulnérabilités.
- Elle comprend des mesures « basées sur la nature » qui intègrent les processus à l'œuvre au sein des écosystèmes, par ex., le stockage des eaux d'inondation par les zones humides.
- Elle prend en considération les contextes locaux, environnementaux, économiques et sociaux, y compris les traditions et la culture.

1.2.2. Les notions de SfN et d'adaptation dans le cadre du projet EA

Dans le cadre du projet EA, les interventions en matière d'adaptation aux changements climatiques (ACC) et de SfN s'inscrivent principalement dans le cadre de l'**Adaptation basée sur les écosystèmes (AbE)**.

Par ailleurs, au niveau du projet EA, plusieurs niveaux sont considérés :

- Niveau 1: Les deux APs ciblées au Tchad et au Congo comme SfN
  - Outil de gestion et de protection de l'intégrité d'écosystèmes critiques pour l'ACC: services écosystémiques durables, effet tampon aux variations climatiques et réduction des impacts liés aux événements climatiques extrêmes.
  - Exemples : protection des forêts, des prairies, des savanes et des forêts sèches, des écosystèmes lacustres et des bassins versants, des écosystèmes côtiers et des eaux peu profondes, de la biodiversité associée.

- Niveau 2: Les SfN « écosystémiques »
  - Conservation et restauration d'écosystèmes et de zones dégradées spécifiques dans les deux APs ciblées, générant des co-bénéfices pour les communautés et la biodiversité.

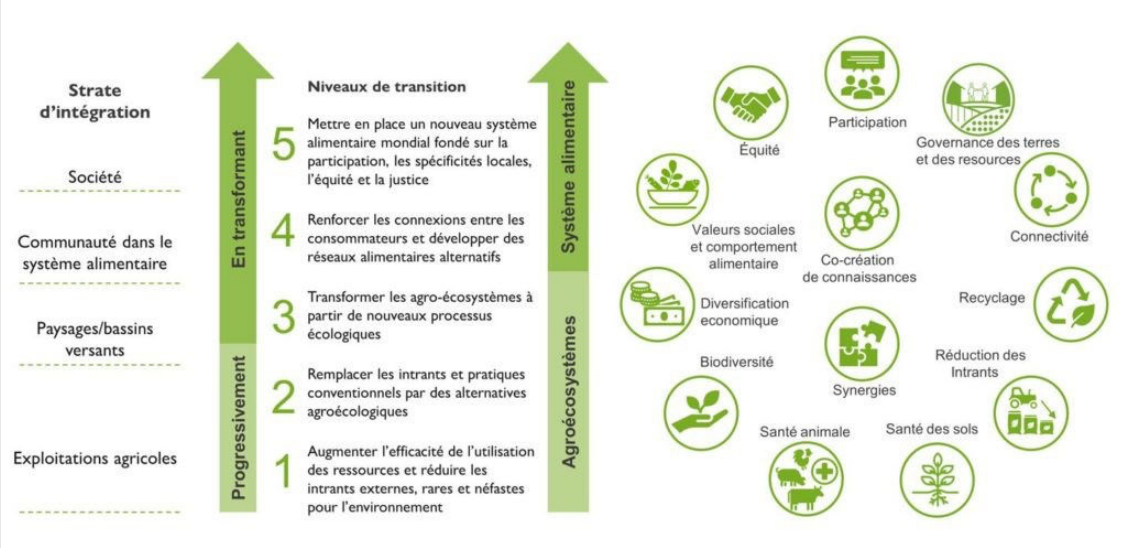
- Niveau 3: Les SfN « productives »
  - Mise en œuvre des solutions permettant une meilleure adaptation aux CC des ressources productives dans le domaine de l'agriculture et dans la gestion des ressources naturelles dont les ressources halieutiques ainsi que les Produits forestiers non-ligneux (PFNL). Ces mesures intègrent également les appuis à la diversification des activités génératrices de revenus particulièrement importants dans des contextes de pauvreté importants comme en République du Congo pour éviter le risque de maladaptation.
  - Dans le contexte du PNCD, les conditions de vie des communautés reposent principalement sur l'agriculture vivrière et de rente, aussi, le focus en matière d'adaptation va porter sur ce secteur en privilégiant les pratiques d'agroécologie.

Enfin, les options d'adaptation retenues dans le cadre du projet ELLESadAPt seront mises en œuvre en synergie avec les dispositifs de planification existants et leurs parties prenantes à l'échelle locale. Elles s'intègrent au sein d'un processus d'adaptation global et de long terme du territoire.

Zoom sur l'agroécologie

L'agroécologie est considérée comme une discipline scientifique, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement social.
L'agroécologie vise à transformer les systèmes agricoles et alimentaires dans le sens de la résilience et l'adaptabilité climatiques afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. Pour la FAO, l'agroécologie est une approche dynamique et interdisciplinaire des systèmes agroalimentaires qui inclut toutes les étapes, de la production à la consommation. « *L'agroécologie est une manière de penser l'agriculture qui vise à réduire l'utilisation d'intrants, de fertilisants chimiques et de produits phytosanitaires, en misant sur une forte intégration des différentes composantes de la production agricole pour tirer parti des cycles et régulations naturels* »

(Schutter, 2021). Elle tient compte de toutes les dimensions environnementales, socioculturelles, technologiques, scientifiques et politiques des systèmes agroalimentaires et encourage explicitement leur transformation dans le sens de la durabilité et la résilience. Elle repose sur treize principes (HLPE 2019, également résumés ici) : recyclage, réduction des intrants, santé des sols, santé animale, biodiversité, synergie, diversification économique, co-création de connaissances, valeurs sociales et régimes alimentaires, équité, connectivité, gouvernance des terres et des ressources naturelles, et enfin participation. La figure ci-dessous illustre les interdépendances entre les principes, les niveaux de transformation et les niveaux d'intégration.



Niveaux d'intégration, niveaux de transformation et principes : Cadre analytique de l'approche holistique de l'agroécologie. (Source: GIZ)

Il est reconnu par de nombreuses études scientifiques que l'agroécologie contribue à l'adaptation aux changements climatiques et aux SfN (Sinclair et al., 2019). D'après les travaux de Debray et al., (2018), certaines pratiques qui ne sont pas spécifiquement mises en œuvre en réponse aux impacts des changements climatiques aident à s'adapter à des précipitations réduites ou plus variables et à une augmentation de la température, et/ou améliorent la séquestration du carbone ; d'autres pratiques favorisent une adaptation indirecte en augmentant la résilience des systèmes de culture ou d'élevage. Enfin, de nombreux agriculteurs utilisent des combinaisons de différentes pratiques pour augmenter la résilience globale du système agricole et, grâce à cette stratégie, peuvent réaliser une adaptation efficace aux changements climatiques, car les pratiques individuelles ne sont pas suffisantes.

1.2.3. Plusieurs échelles de temps

Les mesures d'adaptation identifiées dans le cadre du projet seront mises en œuvre selon différentes temporalités, telles que présentées dans le schéma ci-dessous.

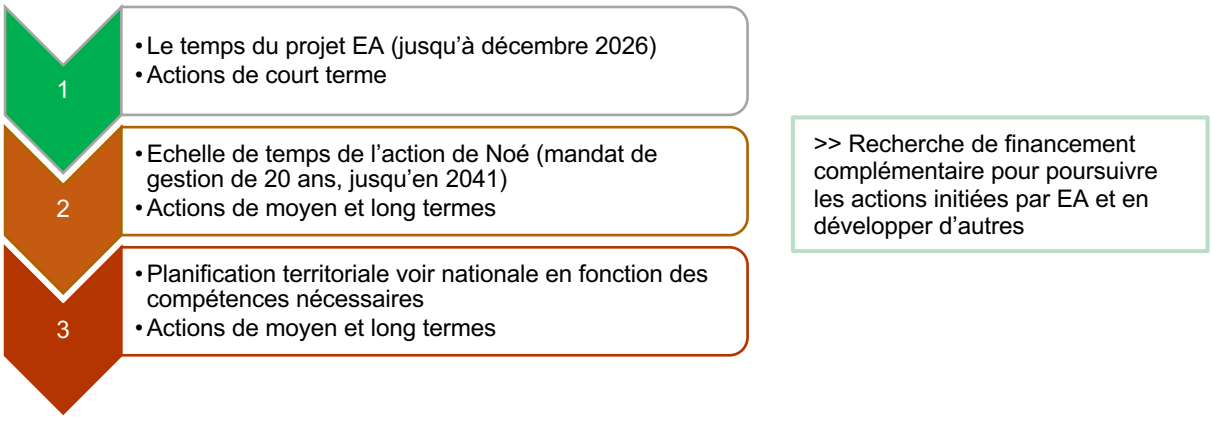


Figure 3 : Échelle de temps de l'adaptation et des SfN dans le cadre d'ELLESadAPt

3. METHODOLOGIE DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES OPTIONS D'ADAPTATION POUR LES COMMUNAUTES ET LES ECOSYSTEMES DU PNCD

Cette section décrit les différentes étapes méthodologiques du processus d'identification et de priorisation des mesures d'adaptation suivies dans le cadre du projet ELLESadAPt, qui s'est basé sur une approche participative en mobilisant les membres du Comité de Gestion Communautaire (CGC) du PNCD lors d'un atelier consultatif organisé en avril 2025.

L'approche méthodologique pour l'identification et la priorisation des options se compose de trois étapes (Figure 4) :

i) L'identification des options d'adaptation ;
ii) La hiérarchisation des options d'adaptation ;
iii) L'intégration des options retenues à la planification.

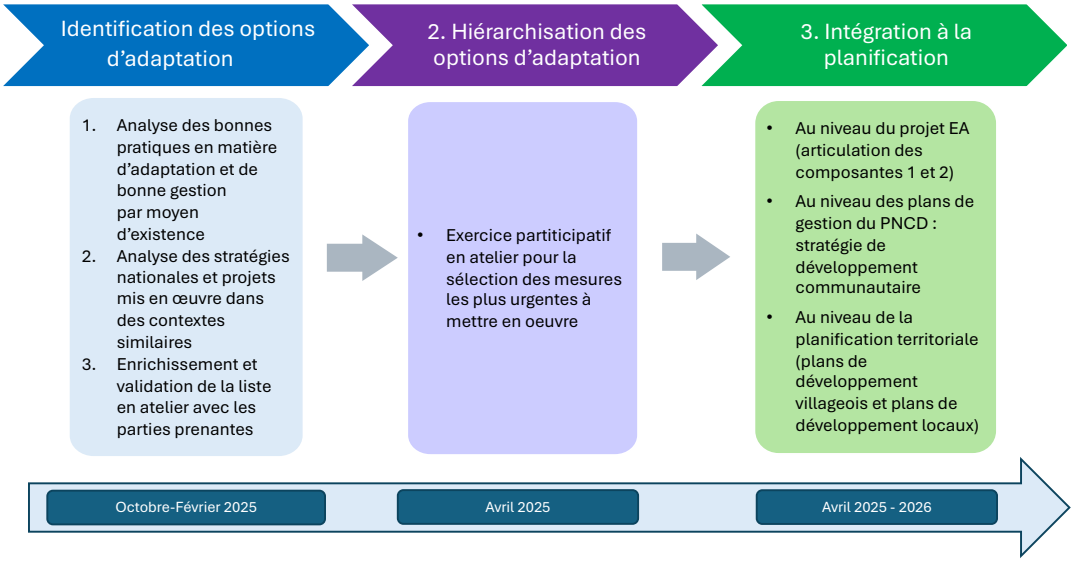


Figure 4 : Processus de priorisation des mesures d'adaptation

3.1. Étape 0 : l'étude de vulnérabilité du PNCD

Le préalable à l'identification des mesures d'adaptation pour le PNCD a été la réalisation d'une étude de vulnérabilité climatique (Figure 4) entre les mois d'octobre 2024 et janvier 2025 qui a donné lieu à l'élaboration d'un rapport technique et d'une synthèse des résultats[2] qui ont été présentés lors de l'atelier de priorisation des mesures d'adaptation.

3.2. Etape 1 : Pré-identification des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le PNCD

Les conclusions des études de vulnérabilité ont mené à une pré-identification des mesures d'adaptation en amont de l'atelier par : i) l'analyse par moyen d'existence des bonnes pratiques en matière d'adaptation et de bonne gestion issues des savoirs locaux et de la littérature scientifique; ii) l'analyse des stratégies nationales et projets mis en œuvre dans des contextes similaires, principalement la Contribution Déterminée au niveau National du Congo (CDN, 2021) et le Plan d'Investissement Agricole

[2] Baastel, ELLESadAPt, 2025, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) – République du Congo, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 90 pages.

Climato-résilient (PIAIC) ; et iii) l'analyse du Plan d'Affaires Quinquennal 2024-2028 (PAQ) et le Plan de Travail Annuel 2025 (PTA) du PNCD.

Les mesures d'adaptation identifiées dans le PNCD concernent les secteurs suivants :

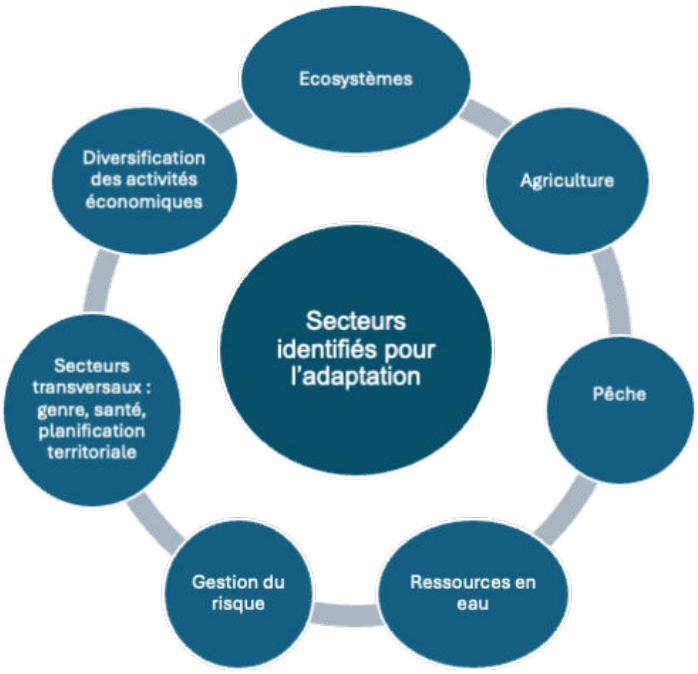


Figure 5 : Secteurs pré-identifiés pour les options d'adaptation au sein du PNCD

Les mesures d'adaptation retenues dans le cadre de l'atelier sont conçues pour être ancrées aux dispositifs de planification existants et à leurs différentes échelles de temps. Les actions de court terme pourront être implémentées le temps du projet EA (jusqu'à décembre 2026), et des actions de moyen/long terme seront poursuivies par l'action de Noé dans le cadre de son mandat de gestion du PNCD (jusqu'en 2041) et de la planification locale voir nationale (voir Figure 3).

3.3. Étape 2 : Identification et priorisation des mesures d'adaptation basée sur une approche participative

Cette étape s'est principalement reposée sur l'**atelier de priorisation des mesures d'adaptation** conçu selon une approche participative, favorisant l'inclusivité afin d'aboutir à la co-construction des mesures avec les représentants des populations locales. Lors de cet atelier, qui réunissait les membres du CGC du PNCD, des personnes ressources complémentaires ont été invitées (liste en annexe B) et notamment des représentantes femmes groupements dans le PNCD afin d'avoir une meilleure représentation des femmes au sein de cette assemblée. Un groupe de discussion sur les mesures d'adaptation pour le secteur agriculture exclusivement composé de femmes a été constitué. Assurer la participation et la prise de parole des femmes lors d'exercice consultatif de ce type est une manière d'assurer la prise en compte du genre dans le processus d'adaptation.

L'exercice consultatif s'est déroulé en 2 temps :

1. Discussion des mesures d'adaptation

Les participants se sont répartis en 4 groupes pour discuter des mesures d'adaptation : i) Agriculture; ii) Pêche; iii) Activités Génératrices de Revenus; et iv) Écosystèmes. Les facilitateurs de chaque groupe ont animé la discussion en orientant vers les mesures d'adaptation pré-identifiées.
Chaque secteur a proposé des mesures d'adaptation avant restitution en plénière.

2. Priorisation des mesures d'adaptation

Les participants ont priorisé les mesures d'adaptation pour chaque secteur en posant une gommette sur les mesures les plus pertinentes selon eux.
Les mesures d'adaptation priorisées, par secteur, sont surlignées en vert dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Liste des mesures d'adaptation priorisées lors de l'atelier de validation des mesures d'adaptation

Secteur	Sous-section	Actions clés
Ecosystèmes	Reforestation	Plantation d'arbres dans les zones dégradées
		Plantation des arbres fruitiers et bois-énergie
		Replanting des mangroves en bord de mer
	Gestion des ressources	Identification de journées spéciales dans le district et dans le village pour planter des arbres dans les communautés
		Surveillance des arbres par la communauté
	Sensibilisation	Sensibilisation des peuples autochtones et les jeunes pour empêcher l'empoisonnement des rivières pour la pêche
	Ensablement des embouchures	Surveillance de l'ensablement des embouchures
	Problèmes environnementaux	Dégradation des rivières à cause des activités d'extraction minière
Agriculture	Renforcement des connaissances	Analyse des sols
	Conservation et restauration de la fertilité des sols	Association des cultures, ignames, patates douces, manioc
		Rotation des cultures : manioc, arachide, maïs, patate, ...
	Agroécologie	Apport de fumier pour l'entretien du sol
		Adaptation du calendrier agricole par rapport au rythme des pluies
		Utilisation des déchets agricoles pour enfouissement et fertilisation du sol
		Introduction et promotion de la culture de la pastèque
		Valorisation de culture du gingembre et de curcuma
		Choix de variétés plus résistantes aux maladies (mosaïque du manioc, etc.), variétés plus résistantes
	Agroforesterie	Clôture des champs avec des citronniers
		Association des cultures avec arbres fruitiers (citronnier, safoutier)
	Gestion du conflit H/F	Mise en place de barrières électriques
		Mise en place de tranchées autour des champs

		Installation de ruches autour des champs
Pêche	Appui à l'application de la réglementation en milieu côtier (surveillance, etc.)	Réduction des incursions des bateaux dans la zone artisanale
		Lutte contre la perte des filets des communautés pour encourager la nidification des poissons
	Développement d'une pêche durable sur les lagunes avec les communautés locales	Respect de la saison de pêche, promotion de la pêche saisonnière
	Appui à l'amélioration des techniques de pêche et de transformation	Création de chambres froides
		Mise en place d'une structure faitière communautaire pour la gouvernance de la pêche continentale
		Protection périodique de certaines zones de pêche pour assurer la reproduction
		Mise en place d'une unité de conservation au niveau des communautés pour acheminement vers Pointe-Noire (PNR)
		Formation sur les techniques de pêche et mettre à disposition le matériel nécessaire
		Fumage des poissons au four amélioré pour réduire l'utilisation de bois
		Conservation de produits de pêche au système solaire
	Lutte contre les impacts futurs des CC sur la pêche dans le PNCD	Renforcement des connaissances sur les impacts futurs des CC sur les ressources halieutiques du PNCD
		Création d'activités parallèles pour réduire le prélèvement de poissons
Diversification des activités économiques	Elevage	Élevage de petits ruminants
		Elevage de volailles
		Apiculture
		Pisciculture
	Santé	Création des pharmacies villageoises
	Ecotourisme	Promotion de l'écotourisme

	Commerce et artisanat	Petits commerces (produits agricoles, produits manufacturés)
		Boulangerie communautaire
		Artisanat
	Microfinance	Développement d'une tontine améliorée (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit)
	Arboriculture	Culture des vergers
	Valorisation de PFNL	Transformation des Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL)
	Transversal	Formation (technique, organisationnelle, gestion, structuration, groupement, etc.) avec un accent sur les femmes et les jeunes

3.4. Étape 3 : Intégration des options d'adaptation à la planification

Les résultats des études de vulnérabilité et les mesures d'ACC adéquates et prioritaires ont pour objectif d'être intégrés dans les plans locaux d'aménagement et de gestion des territoires, ainsi que les plans de gestion des AP, permettant ainsi de réduire les impacts négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes et les communautés.

Une fois les options sélectionnées, les échelles de temps sur lesquelles elles peuvent être intégrées et implémentées ont ensuite été identifiées selon des critères de moyens disponibles et de temps nécessaire pour leur mise en œuvre. Trois niveaux ont été identifiés :

1. Projet ELLESadAPt
2. Plans de gestion du PNCD (stratégie de développement communautaire, plan d'aménagement et de gestion
3. Planification territoriale liée au PNCD (niveaux villageois et départemental)

Au niveau du projet ELLESadAPt, il s'agit de déterminer leur articulation et intégration dans les activités et les extrants prévus dans le cadre des résultats intermédiaires 1 et 2 du projet et qui sont les suivantes:

- Résilience accrue au CC des écosystèmes naturels et des capacités de gestion des ressources naturelles des femmes ;
- Adoption accrue de SfN productives par les femmes entrepreneures, produisant des bénéfices supplémentaires en matière de biodiversité.

Au niveau de DiD, la mise en œuvre des mesures d'adaptation identifiées concernera les secteurs Agriculture et AGR. Au niveau de Baastel, la mise en œuvre concerne principalement le secteur Ecosystèmes et l'appui à une planification territoriale climato-résiliente et sensible au genre dans les villages du PNCD et dans le département du Kouilou.

Au niveau de la planification du PNCD, il s'agira de prendre en compte les mesures d'adaptation au niveau de la stratégie de développement communautaire, le plan d'aménagement et de gestion du PNCD et les plans de développement villageois en cours d'élaboration par l'équipe du parc.

Enfin, **à l'échelle départementale**, une formation aux changements climatiques incluant les mesures d'adaptation priorisées, sera conduite auprès des membres du Conseil départemental dans le cadre du projet ELLESadAPt.

4. RÉSULTATS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES OPTIONS D'ADAPTATION A LA PLANIFICATION

Afin de guider la mise en œuvre opérationnelle de chaque option d'adaptation, l'équipe du projet a travaillé à distinguer par secteur : i) les actions priorisées par les communautés lors de l'atelier; et ii) l'échelon de leur mise en œuvre : que ce soit à l'échelle du projet EA ; de la planification de de Noé (PAG, stratégie de développement communautaire) ; ou de la planification territoriale.

4.1. Planification des actions par secteur

Les sections suivantes présentent les actions priorisées par le CGC et à entreprendre par échelon (projet ELLESadAPt, planification du PNCD, planification territoriale), par secteur.

4.1.1. Écosystèmes

L'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques dépend avant tout de la durabilité de leur gestion. Il s'agit à la fois de : i) préserver les habitats terrestres et marins pour fournir aux espèces animales et végétales des espaces habitables et ce, malgré les changements climatiques et, ii) prévenir la surexploitation des ressources en collaborant avec les populations locales, et iii) renforcer les connaissances sur les liens entre les CC futurs et les écosystèmes pour mieux connaitre l'état de conservation du PNCD et sa vulnérabilité aux CC, et anticiper les potentielles menaces écologiques.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Préservation et restauration des écosystèmes					
Renforcement de l'utilisation de foyers améliorés	Les foyers améliorés permettent de réduire la quantité de bois consommée pour la cuisson des repas. Leur utilisation réduit la pression exercée sur les écosystèmes et préserve les arbres qui rafraichissent le sol en cas de fortes températures et stabilise le sol en cas de fortes pluies et d'inondations.			X	
Plantation pour le bois énergie	Les plantations pour le bois énergie permettent de préserver les espèces les plus prisées dans leur milieu naturel.	X	X		
Gouvernance durable des ressources forestières avec les populations	La gouvernance durable des ressources a pour but de limiter les pressions anthropiques qui les fragilisent face aux CC. Le PAQ prévoit notamment l'élaboration d'une charte intercommunautaire d'engagement entre le PNCD et les communautés sur la conservation et le développement durable et le développement de plans de gestion durables des ressources.	X			X
Sensibiliser les communautés du parc à la gestion durable des ressources naturelles	La sensibilisation des communautés permet de mieux comprendre les pressions anthropiques s'exerçant sur l'environnement, soutenir la gestion durable des ressources naturelles, et la conservation de biodiversité.	X	X (DID-BAASTEL)		
Restauration des paysages dégradés et reboisement	Restaurer les paysages dégradés (notamment les forêts galeries) permet à la fois de renouveler les stocks de ressources naturelles disponibles et de limiter le ruissellement des eaux de pluies lors des pluies intenses. La reforestation permet également de maintenir une température plus fraiche pour la faune et la flore.		X	X	

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Veiller à la non-dégradation des écosystèmes côtiers afin de préserver leurs capacités naturelles de protection des côtes face aux CC	Les conséquences de l'élévation du niveau de la mer pour les régions côtières du Congo sont encore incertaines. Les protections naturelles des écosystèmes côtiers permettent de réduire les potentiels effets indésirables des aléas futurs, telles que des inondations côtières.				X
Renforcement des connaissances					
Renforcer l'état des connaissances - Etude de la faune et des écosystèmes pour mieux connaitre l'état de conservation du PNCD et sa vulnérabilité aux CC, y compris dans les zones marines	Améliorer l'état des connaissances sur la faune, la flore et les écosystèmes permettra de mettre en place les activités pertinentes pour protéger ceux-ci. Les activités du PTA incluent, entre autres : i) le suivi de la couverture forestière, ii) une étude du système fluvio-laguno-lacustre, iii) la pose de caméras pièges et de colliers GPS, et iv) des sentiers de suivi phénologique. Dans le cadre du PAQ, 2 stations météo automatiques devraient notamment être installées pour parfaire le suivi des paramètres climatiques.	X	X	X	
Identification et mise en valeur des savoir-faire et connaissances autochtones	Les communautés autochtones ont des connaissances à valoriser sur la gestion de ressources naturelles, la biodiversité, et l'adaptation de leurs pratiques et de leurs modes de vie face aux changements climatiques.				X
Surveillance des zoonoses et des anthroponoses et analyse des liens avec les CC	Les changements climatiques et les pressions anthropiques sur les forêts peuvent favoriser l'apparition, la transmission et l'évolution de zoonoses et d'anthroponoses avec des conséquences négatives sur la faune, le bétail ou les populations des parcs. Il convient de maintenir une vigilance épidémique constante.				X
Surveillance des menaces écologiques (ravageurs, maladies et espèces invasives)	La surveillance de l'évolution des maladies, ravageurs et des espèces invasives (origines, ampleur, prolifération, risques) en fonction des CC est nécessaire pour développer des solutions adaptées et préserver les ressources naturelles disponibles pour les populations.		X (DID-agricole)		X

4.1.2. Agriculture

Des options d'adaptation pour l'agriculture peuvent être mises en œuvre à court terme afin de réduire la vulnérabilité structurelle des agriculteurs, en renforçant les techniques culturales, diversifiant les cultures, en améliorant la résilience aux maladies du manioc et en recherchant des solutions pour les conflits hommes/faune. A plus long terme, l'objectif est d'instaurer des solutions durables pour maintenir ou améliorer les rendements agricoles. La majorité des solutions de long terme sont liées à l'agroécologie et à l'amélioration de la fertilité des sols.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Amélioration du niveau de connaissances sur les sols et de l'accès à l'information	Mieux connaitre et faire connaitre aux populations la qualité des sols est nécessaire pour mieux choisir les terres fertiles, optimiser les décisions agricoles et définir la localisation des périmètres électrifiés	X	X (DID)		
Conservation et restauration de la fertilité des sols	L'augmentation de la fertilité des sols réduit le stress nutritionnel des cultures et les rend plus résistantes aux aléas climatiques divers. Cela permet une amélioration des rendements également.	X	X (DID)	X	X
Agroécologie et agroforesterie	Les pratiques agroécologiques et d'agroforesterie permettent d'optimiser l'usage de ressources naturelles pour l'agriculture, de soutenir la sécurité alimentaire, tout en permettant la protection de biodiversité et la fertilité des sols. L'agroforesterie permet également de réduire les pressions sur les forêts galeries et autres formations forestières naturelles. Les racines des arbres permettent de stabiliser les sols, prévenant l'érosion lors des pluies intenses et des inondations. La plantation de haies permet également de lutter contre les vents forts en protégeant les cultures mais réduit la surface cultivable.	X			X
Diversification des cultures (appui au maraichage, etc.)	Diversifier les cultures permet diminuer le risque d'insécurité alimentaire et de diversifier les sources de revenus des communautés et en répartissant le risque climatique et lié aux maladies et aux ravageurs.		X (DID)	X	X
Choix de variétés plus résistantes aux maladies (mosaïque du manioc, etc.)	La présence de certaines maladies peut évoluer en fonction des conditions climatiques, il convient de sélectionner les variétés les plus résistantes pour y faire face.		X (DID)	X	X

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Appui à la conservation (entrepôt manioc) et à la transformation des produits vivriers et des PFNL	Une meilleure conservation des produits vivriers participe à améliorer la sécurité alimentaire des populations et limite la transmission des maladies du manioc aux futurs plants. Associer à une plus grande transformation, cela participe à la diversification des revenus pour les populations et réduit leur vulnérabilité structurelle.		X (DID)		
Renforcement des capacités/des connaissances sur les pratiques culturales avec un appui spécifique aux populations autochtones et aux femmes	Le renforcement en techniques culturales des populations du parc participe à réduire leur vulnérabilité structurelle. Une attention particulière doit être apportée aux populations autochtones dont la sédentarisation plus récente rend leur besoin de renforcement des connaissances agricoles plus grand.		X (DID)	X	X
Gestion du conflit H/F	Les conflits H/F diminuent les ressources alimentaires et pécuniaires des populations par les destructions qu'ils occasionnent. La recherche de solutions pour diminuer et compenser les dégâts occasionnés est essentielle pour réduire la vulnérabilité structurelle des populations.	X	X	X	X

4.1.3. Pêche

Les options d'adaptation pour la pêche sont actuellement limitées par le manque connaissance des impacts climatiques sur les ressources halieutiques dans la zone. Cependant, ces ressources sont également fragilisées par les pressions anthropiques qu'elles subissent. Plusieurs actions d'adaptation pour le secteur de la pêche sont envisageables : appliquer une réglementation limitant les pressions anthropiques en milieu côtier; ainsi qu'une gouvernance durable et participative sur les lagunes ; améliorer les techniques de pêche et renforcer l'amélioration des connaissances sur les impacts futurs des CCC sur le secteur.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Appui à l'application de la réglementation en milieu côtier (surveillance, etc.)	L'application de la règlementation permet de limiter les pressions anthropiques sur les ressources halieutiques qui les fragilisent face aux CC. Le PAQ prévoit notamment : i) la mise en place de missions pour lutter contre la pêche illégale dans l'AMP, ii) l'élaboration de	X		X	X

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
	protocoles d'entente avec les pétroliers pour la sécurité maritime et, iii) le renforcement de la collaboration transfrontalière avec le parc de Mayumba et avec les autorités nationales.				
Développement d'une pêche durable sur les lagunes avec les communautés locales	La collaboration avec les populations locales est nécessaire pour identifier les habitats clefs et établir des accords communautaires et des comités locaux sur la gestion des stocks de poissons en particulier des espèces en dangers (quotas, fenêtres de pêche...). La pêche durable réduit les pressions anthropiques sur les ressources halieutiques.	X		X	X
Appui à l'amélioration des techniques de pêche et de transformation	Les techniques de pêche restent rudimentaires au sein du parc, leur amélioration pourrait aussi permettre d'améliorer la résilience du secteur. L'amélioration des techniques de transformation permet d'augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche. L'augmentation du revenu des populations réduit la vulnérabilité structurelle des populations aux CC.	X	X (DID - à évaluer pour 2026)		
Renforcement des connaissances sur les impacts futurs des CC sur les ressources halieutiques du PNCD	Renforcement des connaissances sur les impacts futurs des CC sur les stocks de ressources halieutiques dans un contexte de surexploitation des ressources.				

4.1.4. Diversification des activités économiques

La diversification des activités économiques particulièrement important dans des contextes de pauvreté importants comme le Congo pour éviter le risque de maladaptation. Développer l'entreprenariat durable des femmes et des jeunes permettra de soutenir leur indépendance économique, la sécurité alimentaire, et de favoriser l'égalité entre les genres, tout en stimulant le développement de l'économie locale.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Développement de l'écotourisme	La diversification des revenus à travers l'écotourisme, l'élevage, l'apiculture, l'artisanat, le commerce, permet d'assurer une meilleure résilience dans le cas où les aléas climatiques affectent les récoltes.			X	X
Appui au financement, développement et à la structuration de l'artisanat et du commerce (bois notamment en lien avec l'écotourisme) des PFNL		X	X (DID - à évaluer pour 2026)		
Appui à l'élevage	Les femmes sont souvent moins formées à l'élevage. Le renforcement de leurs connaissances (soins vétérinaires, alimentation, etc.) permet de former de nouvelles femmes à l'élevage pour diversifier leurs activités et, pour les éleveuses de réduire leur vulnérabilité aux différents aléas en acquérant plus de connaissances.	X			

4.1.5. Ressources en eau

Les ressources en eau sont un secteur stratégique. Par conséquent, les options d'adaptation sont orientées sur la disponibilité, l'optimisation de l'usage et le suivi régulier de manière quantitatif et qualitatif des ressources en eau.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Le renforcement du suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau (eau de surface et eau souterraine)	Le suivi permet de détecter les différents changements (baisse, hausse etc.) et de la qualité de l'eau pour prévenir les maladies.			X	X
Le renforcement du suivi des différents usages de l'eau	Le renforcement du suivi des différents usages de l'eau nécessite une cartographie détaillée des acteurs, des installations de captage, des prélèvements et des pratiques agricoles et d'irrigation. Il permet de mieux règlementer, et gérer l'usage de l'eau selon les aléas rencontrés.			X	X

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Facilitation de l'accès à l'eau des populations pour leurs différentes activités socio-économiques (puits et forages solaires, irrigation etc.)	Un accès facilité à l'eau permet entre autres, l'irrigation. En outre, cela réduit le temps consacré par les femmes à collecter de l'eau pour les tâches quotidiennes. Toutefois, son utilisation doit être maitrisée en fonction de la disponibilité en eau dans la zone. L'irrigation au goutte à goutte peut-être une technologie permettant d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau mais demande un investissement matériel.			X	X
Evaluer l'intrusion d'eau de mer dans les aquifères côtiers	La zone côtière du parc pourrait être impactée par la montée des eaux. La surveillance des intrusions salines permet de mieux renseigner les mesures adaptatives liées à l'évolution possibles des habitats et de l'utilisation de l'eau douce (lagunes, eaux potables, irrigation etc.)			X	X

4.1.6. Gestion du risque

Prévenir, sensibiliser et mettre en place des systèmes de gestion du risque permet de mieux anticiper et de réduire les dommages potentiels liés aux changements climatiques. Renforcer l'accès à l'information climatique des communautés leur permettrait de mieux se prémunir face aux risques climatiques.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Services climatiques					
Co-construction de services climatiques avec les populations sur la base de leurs savoirs traditionnels	Les services climatiques regroupent toutes les informations de court terme (prévisions météo, alertes précoces) à long terme (projections climatiques) permettant d'aider les populations dans leurs choix d'adaptation en fonction des risques spécifiques. La co-construction avec les populations est essentielle pour assurer la pertinence, la légitimité et optimiser l'usage des services. Elle peut être couplée pour une plus grande efficacité aux formations et échanges de pratiques d'adaptation.			X	X
Prévention et sensibilisation aux risques climatiques					
Mettre en place des dispositifs de prévention et de gestion face aux changements climatiques	Des dispositifs de prévention et de gestion spécifiques permettent de réduire les impacts des aléas climatiques sur les communautés.			X	X
Sensibilisation des communautés sur la prévention et gestion des risques climatiques	La sensibilisation et information des communautés sur les risques climatiques permettra une meilleure compréhension de ces risques et de la manière d'y faire face, renforçant la résilience individuelle et communautaire.		X (DID-BAASTEL)		

4.1.7. Secteurs transversaux

L'adaptation des secteurs transversaux, tels que le genre, la santé humaine, la planification territoriale est indispensable à la réalisation du processus d'adaptation sur le territoire sur le long terme.

Actions clés	Impact sur la réduction de la vulnérabilité	Action priorisée à l'atelier	Echelle de temps		
			ELLESadAPt	Planification Noé	Planification territoriale
Genre et inclusion sociale					
Lutte contre les normes sociales négatives (violences basées sur le genre)	La lutte contre les normes sociales négatives liées au genre sont cruciales pour garantir l'égalité femmes-hommes, leur autonomisation économique et sociale dans la société, et leur résilience climatique, du fait que ce sont les plus sensibles aux impacts des aléas climatiques. Cela peut passer par des activités de sensibilisation, de formation, de communication auprès des femmes et des hommes.		X (DID)		
Facilitation de l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les populations autochtones	L'accès à la terre est un enjeu important pour l'autonomisation économique des femmes et des populations vulnérables et le développement de leurs activités agricoles ; et également pour garantir leur sécurité alimentaire, notamment face aux aléas climatiques. L'accès à la terre relève également d'une question de droit d'accès au foncier et d'une égalité de traitement vis-à-vis des hommes.		X (DID)		
Santé humaine					
Renforcement des infrastructures de santé et de leur accessibilité pour les communautés	Renforcer les infrastructures de santé et leur accessibilité est crucial pour la résilience climatique, afin d'assurer la santé des communautés affectées par les aléas climatiques, et/ou aux maladies qui en découlent.				

La surveillance et prévention des maladies (zoonoses notamment), pour être en mesure de réagir rapidement et d'informer les populations menacées	Anticiper l'apparition et propagation de maladies permettra d'assurer la santé des communautés le plus rapidement possible afin de limiter le nombre de personnes affectées.				
Planification territoriale					
Intégration de l'adaptation dans la planification territoriale / aménagement du territoire / plan de gestion du parc	Pour favoriser la mise en œuvre des mesures d'adaptation de moyen et long sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de les intégrer dans les politiques sectorielles et de développement local en tenant en compte les besoins des populations plus vulnérables (femmes, jeunes, autochtones). La mise en œuvre d'un aménagement du territoire résilient et qui implique les parties prenantes permet d'assurer que les solutions mises en place soient adaptées aux besoins locaux et bénéficient d'un appui des communautés.		X (Baastel)		
Adoption de référentiels de construction résilients aux aléas climatiques pour les futures infrastructures socio-économiques	Construire de nouvelles infrastructures plus résilientes aux CC dont les matériaux de construction ne portent pas atteinte à l'environnement, permettra aux communautés de se prémunir des impacts des CC futurs.				

4.2. Au niveau des plans de gestion du PNCD (planification Noé)

A l'issue de l'atelier de validation des mesures d'adaptation, les actions priorisées ont été structurées en 4 catégories explicitées dans le schéma suivant (Figure 6) et qui forment du volet « adaptation et résilience aux changements climatiques » de l'axe 3 dédié aux CC et à l'inclusion sociale de la stratégie de développement communautaire du PNCD.

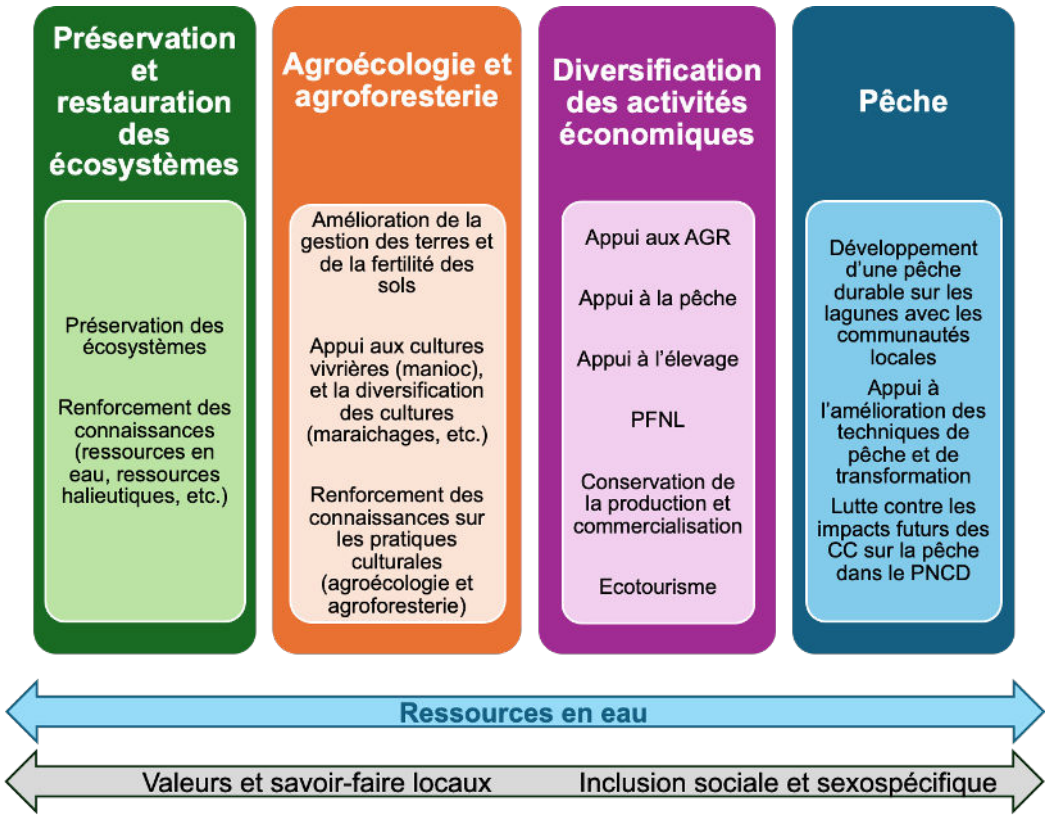


Figure 6 : Synthèse des actions identifiées à mettre en place au niveau du PNCD

L'intégration des dimensions adaptation et genre va également se poursuivre lors de l'élaboration du PAG du PNCD au cours du dernier trimestre 2025 et de l'année 2026.

4.3. Au niveau de la planification territoriale

Suite à l'atelier, Baastel et Noé ont discuté conjointement que les activités liées à l'intégration des mesures d'adaptation à la planification territoriale soient organisées principalement à l'échelle des villages du PNCD avec un appui spécifique apportée dans le cadre du projet EA (Baastel) à l'élaboration de plan d'utilisation des terres et de développement villageois (PUTDV) au niveau des villages du PNCD.

5. CONCLUSION

Sur la base des options d'adaptation discutées et priorisées à l'atelier, chaque action a été répartie sur différentes temporalités, par secteur : l'échelon du projet ; de la planification à moyen terme par Noé; et celui de la planification territoriale. Des synergies entre partenaires ont été identifiées; et de nouvelles potentielles activités ont été identifiées dans le cadre des activités du PNCD. Ce travail de planification a permis d'identifier les grandes orientations pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans le cadre du projet et au niveau territorial.

La coordination entre Baastel, Noé et DiD pour la mise en œuvre concertée des mesures d'adaptation, est essentielle afin d'assurer la continuité avec la planification stratégique de l'ONG, mais également pour assurer des complémentarités dans le cadre du projet.

Enfin, dans le cadre du suivi-évaluation du projet, des indicateurs d'impact ont été définis : l'indice de capacité d'adaptation aux CC des femmes ciblées (1000.a) et l'indice de résilience des écosystèmes (1000.b). Les orientations et recommandations de ce rapport doivent être prises en considération tout au long de la mise en œuvre du projet pour s'assurer que les activités du projet contribuent effectivement à l'amélioration des capacités d'adaptation et à la résilience.

Annexes

Annexe A

Références

Valentine Debray, Alexander Wezel, Adeline Lambert-Derkimba, Katia Roesch, Geir Lieblein & Charles Andrew Francis (2018): Agroecological practices for climate change adaptation in semiarid and subhumid Africa, Agroecology and Sustainable Food Systems, DOI: 10.1080/21683565.2018.1509166

Eriksen, et al., 2021, Adaptation interventions and their effect on vulnerability in developing countries: Help, hindrance or irrelevance?, World Development, 141, https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.105383

HLPE. 2019. Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome.

Lo, Veronica, Jeffrey Qi, and Nicole Jang. "Élucider Les Solutions Climatiques Basées Sur La Nature Pour l'adaptation." International Institute for Sustainable Development (IISD), 2022. http://www.jstor.org/stable/resrep43146.

Lemos, Maria & Agrawal, Arun & Eakin, Hallie & Nelson, Don & Engle, Nathan & Johns, Owen. (2013). Building Adaptive Capacity in Less Developed Countries. 10.1007/978-94-007-6692-1_16.

Magnan, 2013, Éviter la maladaptation au changement climatique, Policy Brief, n°8, IDDRI.

Magnan, A. K., Schipper, E. L. F., Burkett, M., Bharwani, S., Burton, I., Eriksen, S., & Ziervogel, G. (2016). Addressing the risk of maladaptation to climate change. WIREs Climate Change, 7(5), 646–665. https://doi.org/10.1002/wcc.409

Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2022). Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022 5/5. Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable. UNEP/EA.5/Res/5. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39865/NATURE-BASED%20SOLUTIONS%20FOR%20SUPPORTING%20SUSTAINABLE%20DEVELOPMENT.%20French.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Olivier de Schutter, in « Demain une Europe agroécologique », X. Poux et P-M Aubert, *Domaines du possible, Actes Sud, 2021*

Sinclair, F., Wezel, A., Mbow, C., Chomba, S., Robiglio, V., and Harrison, R. 2019. "The Contribution of Agroecological Approaches to Realizing Climate-Resilient Agriculture." Rotterdam and Washington, DC.

UNDP/UNEP, 2011, Mainstreaming Climate Change Adaptation into Development Planning: A Guide for Practitioners, Poverty-Environment Initiative (PEI), 100 p.

Desjardins
Développement international

Baastel